

ville	gic	chasse au faisan
armbouts-cappel	de la colme	<p><b>ouverture du 21 sept 2025 au 31 décembre 2025</b></p> <p><b>Article 3 :</b> Les lâchers de faisans communs sont interdits.</p> <p><b>Article 4 :</b> La chasse est autorisée dans les conditions suivantes : - ouverture de la chasse du faisan le troisième dimanche suivant l'ouverture générale de la chasse ;</p> <hr/> <p>- fermeture le 31 décembre ; - 5 jours de chasse du coq faisan modulables avec possibilité de ne chasser la poule faisane que le premier de ces 5 jours ; - ces modulations restent possibles dans les mêmes conditions que pour le plan de gestion cynégétique lièvre, à savoir, une surface minimum de 20 hectares d'un seul tenant de plaine ou 5 hectares de bois ou peupleraie ; - modulation sur cartes éditées par la fédération départementale des chasseurs du Nord et transmises à tous les chasseurs du GIC de la Colme.</p>
bierne	de la colme	
bourbourg	de la colme	
brouckerque	de la colme	
cappelbrouck	de la colme	
drincham	de la colme	
holque	de la colme	
looberghe	de la colme	
pitgam	de la colme	
saint-pierrebrouck	de la colme	
spykke	de la colme	
steene	de la colme	



ville	gic	chasse au faisan
condé sur l'escaut	vallée de l'Escaut	<p><b>ouverture du 21 sept 2025 au 31 décembre 2025</b></p> <p><b>Article 3 :</b> Les lâchers de faisan commun sont interdits à partir du 15 août de chaque année.</p> <p><b>Article 4 :</b> La chasse est autorisée dans les conditions suivantes : - chasse du coq faisan le dimanche uniquement, en octobre, novembre et décembre (modulations possibles sur la même période) ; - chasse de la poule faisane le dimanche uniquement, en octobre (modulations possibles sur octobre et novembre). Ces modulations restent possibles dans les mêmes conditions que pour le plan de gestion cynégétique lièvre, à savoir, une surface minimum de 20 hectares d'un seul tenant de plaine ou 5 hectares de bois ou peupleraie.</p> <p><b>Article 5 :</b> quotas de prélèvement : Pas de quotas.</p>
crespin	vallée de l'Escaut	
fresnes sur l'escaut	vallée de l'Escaut	
quarouble	vallée de l'Escaut	
thivencelle	vallée de l'Escaut	
voir ongllet gic escaut...	vallée de l'Escaut	

**Article 3er :** Un plan de gestion cynégétique de l'espèce faisan commun est approuvé sur la totalité du territoire de la commune de VICQ et pour partie, sur les territoires des communes de CONDE-SUR- L'ESCAUT, CRESPIN, FRESNES-SUR-ESCAUT, QUAROUBLE et THIVENCHELLE, délimitées par l'autoroute A2, la rivière l'Hogneau, le canal de l'Escaut, les départementales 955, 50A et 50 et les limites communales entre ESCAUTPONF et FRESNES-SUR-ESCAUT, entre ONNAING et FRESNES-SUR-ESCAUT puis entre ONNAING et VICQ (cf. plan en annexe 1). Il est valable pour une durée de 6 (six) ans soit pour les campagnes de chasse 2023-2024 à 2028-2029.



ville	gic	chasse au faisan
avesnes les aubert	cambrai Est	<p><b>ouverture du 21 sept 2025 au 31 décembre 2025</b></p> <p>Voir les conditions ci-dessous :</p> <p>Art 3 : les lâchers de faisan commun sont interdits à partir du 15 août de chaque année</p> <p>Art 4 : la chasse du faisan commun est autorisée dans les conditions suivantes : - tir de la poule faisane le dimanche de l'ouverture générale et les 2 dimanches suivants - chasse du coq faisan les 8 premiers dimanche à partir de l'ouverture générale - modulations possibles dans les mêmes conditions que pour le pgc lièvre, à savoir, une surface minimum de 20 Ha d'un seul tenant de plaine ou 5 Ha de bois ou peupleraie, de l'ouverture générale au 31 décembre (-non-tir de la poule faisane obligatoire pour les communes qui rentrent dans le gic faisan du Cis la 1ère année)</p>
awoingt	cambrai Est	
banteux	cambrai Est	
boussières en cambrésis	cambrai Est	
cagnoncles	cambrai Est	
carnières	cambrai Est	
cattenières	cambrai Est	
cauroir	cambrai Est	
crevecœur sur escaut	cambrai Est	
escaudoevres	cambrai Est	
estournel	cambrai Est	
estrun	cambrai Est	
fontaine au pire	cambrai Est	
masnières	cambrai Est	
naves	cambrai Est	
niergnies	cambrai Est	
rioux en cambrésis	cambrai Est	
saint aubert	cambrai Est	
seranvillers	cambrai Est	
forenville	cambrai Est	
thun l'eveque	cambrai Est	
villers outreux	cambrai Est	

